



# COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Association à but non lucratif représentant la Fédération Française de Cyclisme  
n° Siret 841 676 802 00025 - Préfecture Haute-Corse n° W2B3001389  
c/o M. Stéphane Ruspini, Résidence Pierre, Bât 1 - Lieudit Pietra Rossa - 20600 Bastia

## Procès-verbal de la consultation du Comité Directeur close le 5 mars 2021

Lors et en suite de la tenue de l'assemblée générale du 17 janvier, relative à l'élection des membres du comité directeur, le président du CICC a été saisi d'une réclamation portée par le club BMX Race Biguglia, portant sur les conditions de déroulement de cette élection.

Par courriels en date des 4 février et 1<sup>er</sup> mars 2021, le président du CICC a consulté les membres du comité directeur en vue de connaître la position de chacun d'eux au regard des éléments composant cette réclamation.

### - I -

A la majorité des voix (9 voix "pour" et 1 voix "contre"), les membres du comité directeur ont estimé que, bien qu'aucune malveillance n'ait pu être constatée, des irrégularités dans les modalités du vote ont entaché l'élection issue de cette assemblée générale.

Par-delà, ce soupçon d'irrégularité pouvant porter préjudice à chacun des membres du comité directeur, ainsi qu'au comité insulaire corse de cyclisme lui-même, il est décidé de procéder à une nouvelle élection des membres du comité directeur.

Pour ce faire, les membres du comité directeur mandatent le président en vue de convoquer une assemblée générale à cet effet dans les meilleurs délais.

### - II -

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour accomplir toutes formalités consécutives aux décisions prises en suite de la présente consultation.

**Le Président,**

**S. RUSPINI**

**Le Secrétaire général,**

**B. LIGNEE**